



Orléans le 23 mars 2020

à

Monsieur le préfet du Loiret

Monsieur le Préfet,

Nous traversons une crise sanitaire sans précédent et nous savons que vous êtes mobilisé sur cette question. Les personnels de l'Education, de l'enseignement agricole et du versant territorial de la Fonction publique que nous représentons aussi puisqu'ils assurent, derrière les personnels soignants, « l'arrière front ». En effet, un grand nombre d'entre eux sont volontaires pour gérer l'accueil ou la garde de façon tout à fait légitime et solidaire dans cette crise, des enfants de personnels soignants ou en lien avec eux voire plus largement de personnels « réquisitionnés ». Cependant, plusieurs éléments nous interpellent.

A ce jour, dans le Loiret, ces enfants sont pris en charge partout où cela est nécessaire grâce, notamment, à l'engagement de plus de 200 Professeurs des Ecoles volontaires et à celui de nombreux agents territoriaux. Cependant, à notre connaissance, la majorité des écoles « centres d'accueil » de ces enfants, ne bénéficient pas de mise à disposition des moyens de protection nécessaires (gels hydroalcooliques, masques...).

En effet, comment concevoir de se déclarer volontaire sans exiger, en retour, des précisions sur l'organisation mais surtout des protections vitales alors que nos collègues pourraient être en contact avec des enfants de soignants potentiellement en contact direct avec la maladie. Il n'y a, sans doute, pas plus porteur sain potentiel que ces enfants, sans aucunement les stigmatiser, malgré tous les « gestes barrières » effectués par tous ces personnels. Évidemment, la réponse que vous nous allez nous donner est : priorité aux hôpitaux, centres de santé, personnels mobilisés dans ou en lien avec ces lieux et plus encore aux personnels soignants directement confrontés à la maladie qui sont en 1ère ligne sur le Front. Cependant, il nous semble que nous formons « l'arrière front » avec les forces de l'ordre, en nous déclarant bénévoles pour « garde d'enfants de personnels potentiellement vecteurs ». Et, en tant que représentant de l'état sur notre territoire, vous devez « protection » à tous ces agents.

C'est pourquoi, nous vous demandons donc en urgence :

- que tous les agents de l'Etat et des collectivités volontaires du Loiret soient équipés de masques adéquats, gants et gel en nombre quel que soit leur lieu de « garde » sur tout le département et que vous vous assuriez du nettoyage régulier des locaux occupés. Ces agents ne peuvent se reposer sur le bon vouloir des communes qui fournissent (comme c'est le cas, entre autres, à notre connaissance, de la ville d'Orléans, de Châlette, de Chécy, de Meung sur Loire...) ou ne fournissent pas (avec les cas de personnes atteintes notamment à Lailly en Val...) le matériel adapté. Nous avons déjà donné la consigne à nos collègues de ne pas se déclarer volontaire ou d'y renoncer s'ils n'ont pas ces garanties.
- que soit clairement et régulièrement portée à la connaissance de tous les personnels du département potentiellement volontaires, la liste actualisée des écoles « centre d'accueil » du département week end compris (avec la question du volontariat un jour férié qui se pose....)
- que soit clairement connues, en même temps que leur Ordre de Mission, les modalités détaillées d'accueil, d'encadrement et de règles d'hygiène « barrières » à mettre en place lors

de ce moment.

La FSU a d'ailleurs écrit en ce sens au Premier Ministre ainsi qu'au Ministre de l'Education Nationale et localement à l'Inspecteur d'Académie. Nous tenons à ce que ces problématiques soient clairement intégrées à la gestion de crise globale, la coordination de l'ensemble des services publics et des services de l'Etat étant un enjeu stratégique de premier ordre.

Dans l'attente, a minima, d'une réponse de votre part à nos interrogations qui sont celles des personnels qui nous interpellent, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en notre attachement à des Services Publics de qualité et d'équité pour tou-te-s.

Restant votre disposition
Cordialement

Pour la FSU Loiret
Bruno CHIROUSE
Secrétaire départemental
06 23 35 80 94